L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 MARS 1860.

G. F. WEISSE, E. DUFFEGER, N. DUFOUR, S. HARRY — (Editeurs-Propriétaires)

Nouvelle-Orléans. MARDI MATIN, 13 MARS.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera avec porteur.

Ventes à Domicile de ce Jour.

Par E. Roger & Co, 65 et 67, Vieille-Levee—Organdis français, robes imprimées, toiles blanches, marchandises diverses, Ameublement, Vaisselle et Jupons.

Par R. B. Stokes, 65, Magazine—Raisins.

Par L. A. Levy, au magasin de MM. Guma & Massich, 79 Conti—Cigares de la Havane.

Par P. J. Spear à la Bourse St-Louis—Propriétés dans la Nouvelle-Orléans (vente de succession).

Par C. E. Pardall, à 11 heures, rue Telemaque, entre Clairville et Damas, des valises diverses, malles, chapeaux, couvertures, &c. d'une valeur.

Par le shérif à l'Hôtel de Ville, deux lots de terre à St Bernard.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 65 et 67, rue Vieille-Levee—Matelas, soie et laine.

Par D. E. Murphy, à 3 heures P. M., sur la Levee, entre Jackson et Washington, un lot de terre.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

La Législature.

La Législature s'ajournera cette semaine, après une session aussi inféconde et aussi nulle en résultats utiles que la plupart de celles qui l'ont précédée. Nos représentants se sont, comme de coutume, beaucoup occupés de mesures locales, et fort peu de la législation générale. Les grandes questions dans lesquelles les intérêts particuliers des Etats sont invariablement sacrifiés aux petites, on trouve le temps de faire de longs discours politiques, de remplir plusieurs séances par de futiles discussions sur des sujets qui n'intéressent personne, ou par des débats qui n'ont d'autre but que de faire briller l'éloquence locale; quelle éloquence? de quelques lettres empaquetées, sans où est trop souvent pour trouver une seule bonne à consacrer aux affaires publiques.

Notre correspondant télégraphique de Baton-Rouge a tenu nos lecteurs au courant de ce qui s'y passait, et s'il ne sort donné la peine de lire cette aride nomenclature de bills et de résolutions, de ont du être édifiés sur la valeur de la session dont la clôture va bientôt avoir lieu. Les représentants des paroisses rurales, qui sont presque tous agriculteurs, ont parlé bayous, levées et terres marécageuses, mais il va sans dire que tout n'est borné à des discours.

Le département des travaux publics est encore dans le plus complet désarroi. Il n'y a pas de système à suivre. Les chambres ordonnent cette année le curage d'un bayou, et l'année suivante il en ordonnent la fermeture. L'ingénieur d'Etat, obligé d'obéir à ces ordres contradictoires, crème un peu partout, sans quelques chétives parts, pressée des bateaux et les nègres du gouvernement du nord au sud de la Louisiane, et ne parvient jamais à n'a satisfaire ni le public.

Comment le pourrait-il? Non seulement aucun corps de saine tête ne préside aux travaux, mais on le force d'interrompre ceux qu'il a commencés pour en entreprendre de nouveaux. Il résulte de ce perpétuel va et vient que rien n'est terminé, et que ce qui est resté inachevé est bien vite détruit. Pour qu'il n'arrivât pas une partie des moyens d'action qu'il possède, il faudrait qu'il fût dirigé par le gouverneur et non par la législature. Une direction à la majorité des suffrages sera toujours une direction de la nord et ne peut que s'annuler. Chaque paroisse tient à avoir sa part dans la distribution de ce que l'on est convenu d'appeler "améliorations publiques," et s'ingénie à obtenir, par l'entremise de ses représentants, l'argent des travaux de l'Etat dans son ressort pour faire faire le lit d'un chétif ruisseau ou jeter une passerelle sur quelque ravin. Le temps de l'ingénieur est absorbé par ces futiles occupations qui rentent beaucoup et ne profitent qu'à quelques économies d'individus.

Les terrains marécageux cédés à la Louisiane par le Congrès ne jouissent d'une faveur bien grande. Une saine économie de revenu sont livrés à des spéculateurs qui ils enrichissent. Quant à l'Etat, il est toujours sacrifié, en vertu de cet axiomique ce qui appartient à tout le monde n'appartient à personne. On n'est arrivé de manière à opérer peu à peu le placement des terrains et à établir entre la colonne des dépenses et celle des recettes, une balance, quelque peu, on cherche vaisement les profits. L'Etat est un mauvais administrateur, parce que l'Etat, quand il s'agit d'affaires financières, est un véritable mythe, une sorte d'abstraction impalpable, une chose fantastique qu'chacun a l'appréciation. Nous sommes parfois surpris que l'Etat possède un trésor, car a voir agir ceux qui portent l'état de gérer à la dépouiller, on conçoit à peine qu'il lui reste une seule parcelle d'or ou d'argent.

On en est le bouleversement! Nous n'en avons rien. C'est encore une de ces questions qui sont un prétexte à discours dans les chambres, mais que l'on se garde bien de résoudre. Les Louisianais sont essentiellement sujets des travaux publics, et ne conçoivent pas qu'on supprimant les marécages. C'est du moins là conclusion que nous sommes en droit de tirer de l'indifférence que montre la législature à l'endroit du desséchement.

Les lévées, d'une autre part, sont aussi faibles et aussi délabrées qu'elles l'étaient il y a vingt ans. La commission d'enquête en sont voilées à chaque inondant rivernin qui en occupe le rétablissement personnel, on par des debats qui n'ont d'autre but que de faire briller l'éloquence locale; quelle éloquence? de quelques lettres empaquetées, sans où est trop souvent pour trouver une seule bonne à consacrer aux affaires publiques.

Notre correspondant télégraphique de Baton-Rouge a tenu nos lecteurs au courant de ce qui s'y passait, et s'il ne sort donné la peine de lire cette aride nomenclature de bills et de résolutions, ils ont du être édifiés sur la valeur de la session dont la clôture va bientôt avoir lieu. Les représentants des paroisses rurales, qui sont presque tous agriculteurs, ont parlé bayous, levées et terres marécageuses, mais il va sans dire que tout n'est borné à des discours.

Le département des travaux publics est encore dans le plus complet désarroi. Il n'y a pas de système à suivre. Les chambres ordonnent cette année le curage d'un bayou, et l'année suivante il en ordonnent la fermeture. L'ingénieur d'Etat, obligé d'obéir à ces ordres contradictoires, crème un peu partout, sans quelques chétives parts, pressée des bateaux et les nègres du gouvernement du nord au sud de la Louisiane, et ne parvient jamais à n'a satisfaire ni le public.

Comment le pourrait-il? Non seulement aucun corps de saine tête ne préside aux travaux, mais on le force d'interrompre ceux qu'il a commencés pour en entreprendre de nouveaux. Il résulte de ce perpétuel va et vient que rien n'est terminé, et que ce qui est resté inachevé est bien vite détruit. Pour qu'il n'arrivât pas une partie des moyens d'action qu'il possède, il faudrait qu'il fût dirigé par le gouverneur et non par la législature. Une direction à la majorité des suffrages sera toujours une direction de la nord et ne peut que s'annuler. Chaque paroisse tient à avoir sa part dans la distribution de ce que l'on est convenu d'appeler "améliorations publiques," et s'ingénie à obtenir, par l'entremise de ses représentants, l'argent des travaux de l'Etat dans son ressort pour faire faire le lit d'un chétif ruisseau ou jeter une passerelle sur quelque ravin. Le temps de l'ingénieur est absorbé par ces futiles occupations qui rentent beaucoup et ne profitent qu'à quelques économies d'individus.

Les terrains marécageux cédés à la Louisiane par le Congrès ne jouissent d'une faveur bien grande. Une saine économie de revenu sont livrés à des spéculateurs qui ils enrichissent. Quant à l'Etat, il est toujours sacrifié, en vertu de cet axiomique ce qui appartient à tout le monde n'appartient à personne. On n'est arrivé de manière à opérer peu à peu le placement des terrains et à établir entre la colonne des dépenses et celle des recettes, une balance